

COMMUNE DE POUAGNY

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 53 du Mercredi 17 septembre 2025

Présents : MARCELOT Annie - CHAMOT Régine - VALOT Dundee – PHILIPPE Hervé – COLLET Nathalie - RAVACHE Gilles - LEBLANC Eric - CHAUCHAIX Marie - NORBERT Guillaume – GARRIC Sabine

Excusés : CHAMOT Olivier (Pouvoir à Régine Chamot) - CHAUCHAIX Bruno (Pouvoir à CHAUCHAIX Marie)

Absents : EMONIN Dylan, LEBLANC Eric

⇒ 9 présents, 11 votants

Secrétaire de séance : COLLET Nathalie

Ouverture de séance : 18h38

1/ Nomination d'un secrétaire de séance : COLLET Nathalie

2/ Approbation du compte rendu N° 52 du 28 juillet 2025

Accepté à l'unanimité

3/ DELIBERATIONS

N° 2025-283 : Publication des actes

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2131-1 en vigueur au 1^{er} juillet 2022, Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les actes règlementaires (délibérations, arrêtés et décisions) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaire et notifiés aux intéressés pour les arrêtés, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. A compter du 1^{er} juillet 2022 ; par principe, toutes les collectivités doivent publiés leurs actes (non individuels) sous forme électronique. Une dérogation est accordée aux communes de moins de 3500 habitants. Elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publication des actes de la commune entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique.

Le conseil municipal décide de retenir la publication des actes, version papier avec le registre à disposition des administrés qui peuvent le consulter sur demande. Le site internet fait état de la liste des délibérations prises ainsi que les procès-verbaux des conseils municipaux.

⇒ **Accepté à l'unanimité**

N° 2025-284 : Décision modificative N° 2025-02

La Maire informe l'assemblée que deux recettes importantes sont à ajouter au budget communal : la compensation financière genevoise au montant de 344 876,68 € qui génère un surplus de recette de 56 000 € et une subvention de la région pour la salle multifonction au montant de 65 000 €.

Il convient de les inclure au budget communal ainsi que des écritures d'opération d'ordre (sortie d'inventaire et intégration des opérations d'honoraires des opérations d'investissement exécutées ces dernières années).

La décision modificative totalise en recettes et dépenses de fonctionnement la somme de 56 000 € et en investissement 101 000 €. Les opérations d'ordre se chiffrent à 120 540,84 € tant en dépense qu'en recette.

⇒ **Accepté à l'unanimité**

N° 2025-285 : Salle Multifonction : Attribution du marché de travaux

La Maire informe l'assemblée que suite à la mise en ligne de l'appel d'offres publié le vendredi 4 juillet 2025, la date limite de remise des offres était fixée au lundi 28 juillet à 12h. Le chantier est divisé en 14 lots.

La commission d'appel d'offres communale s'est réunie deux fois, les 27 août et 16 septembre 2025.

Après ouverture des plis et analyse des offres, la commission propose au conseil municipal de retenir :

ATTRIBUE le marché de la salle multifonction :

Pour le lot 1 : terrassement VRD espaces verts, **de retenir l'offre la mieux-disante de STPFA pour un montant de 277 594,00 € HT ;**

Pour le lot 2 : Gros œuvre, **de retenir l'offre la mieux-disante de K2G pour un montant de 256 278,62 € HT ;**

Pour le lot 3 : Charpente bois, ossature bois, bardage, **de retenir l'offre la mieux-disante (base + TO) de Bourdon Frères pour un montant de 472 543,50 € HT ;**

Pour le lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium - occultations : **de retenir l'offre la mieux-disante de Carraz Métallerie pour un montant de 93 228,00 € HT ;**

Pour le lot 5 : Serrurerie – métallerie : **de retenir l'offre la mieux-disante de Carraz Métallerie pour un montant de 27 093,00 € HT ;**

Pour le lot 6 : Menuiseries intérieures - mobilier : **de retenir l'offre la mieux-disante de Girod-Moretti pour un montant de 84 356,47 € HT ;**

Pour le lot 7 : Plâtrerie – Peinture – Plafonds : **de retenir l'offre la mieux-disante de Bonglet pour un montant de 114 806,84 € HT ;**

Pour le lot 8 : Carrelages : **de retenir l'offre la mieux-disante de Carrelages du Haut-Bugey pour un montant de 33 007,00 € HT ;**

Pour le lot 9 : Sols souples : **de relancer une consultation sans publicité ni mise en concurrence ;**

Pour le lot 10 : Électricité – Courants faibles : **de retenir l'offre la mieux-disante de Gontard Foraz pour un montant de 70 616,69 € HT ;**

Pour le lot 11 : Plomberie sanitaires – Chauffage – Ventilation : **de retenir l'offre la mieux-disante de Juralp'Eco pour un montant de 228 685,72 € HT ;**

Pour le lot 12 : Office réchauffe : **de retenir l'offre la mieux-disante de Ets Roussey pour un montant de 50 010,00 € HT**

Pour le lot 13 : Sondes géothermiques verticales : **de retenir l'offre la mieux-disante de Phréatech pour un montant de 24 550,00 € HT ;**

Pour le lot 14 : Cloison mobile : **de retenir l'offre la mieux-disante de EOLE pour un montant de 26 181,00 € HT.**

⇒ **Accepté à l'unanimité**

4/ Divers :

Rentrée scolaire :

- 5 classes, 123 élèves, 6 enseignants, 2 ATSEM, 7 animateurs (périscolaire et cantine)
- Un aménagement d'un parking pour tous les agents personnels (mairie) pour tenter d'améliorer l'accès à l'école.
- Mme Collet propose la mise en place d'une ouverture type visio à distance au portail de l'école pour faciliter les déplacements du directeur dont la classe est à l'opposé de l'entrée de l'école. Un devis va être demandé.

Suivi travaux voirie :

- Des stores pour le dortoir des élèves de maternelle ont été installés.
- Une erreur de signalisation ou de marquage au sol en bas de la route de la Chapelle ; une partie du conseil municipal souhaite la restauration du Stop pour sécuriser le carrefour en amont du passage à niveau.
- Le département dit qu'il y a du retard dans l'exécution des marquages sur la route de Collonges ; M Norbert souligne la dangerosité de cette route largement fréquentée. Un message a été fait en ce sens par Mme la maire aux services départementaux.

Salle multifonction :

7 octobre : réunion avec le maître d'œuvre, M Collard et les SPS pour examiner toutes les contraintes pour sécuriser les travaux.

10 octobre, 11h : première réunion de chantier

M Philippe fait remarquer des malfaçons techniques de l'ent du Lot 10, soulignées par le bureau de contrôle Véritas, en fin de travaux, sur certains bâtiments communaux.

Location de la salle de l'Annaz :

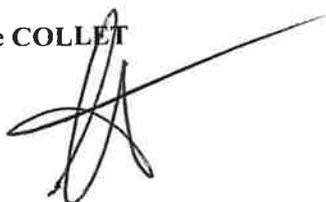
Demande faite à la commission Association de proposer un règlement précis si la salle est louée.

Vœu pour « la paix à Gaza » : le conseil municipal a adopté à l'unanimité le vœu proposé par Mme la Maire.

Séance levée à 20h44

La secrétaire

Nathalie COLLET



La Maire

Annie Marcelot

Page 3



